

Conférence de presse

19 juin 2026

Avant-projet de loi sur la mobilité et stratégie cantonale de mobilité multimodale

Contexte

Constitution vaudoise

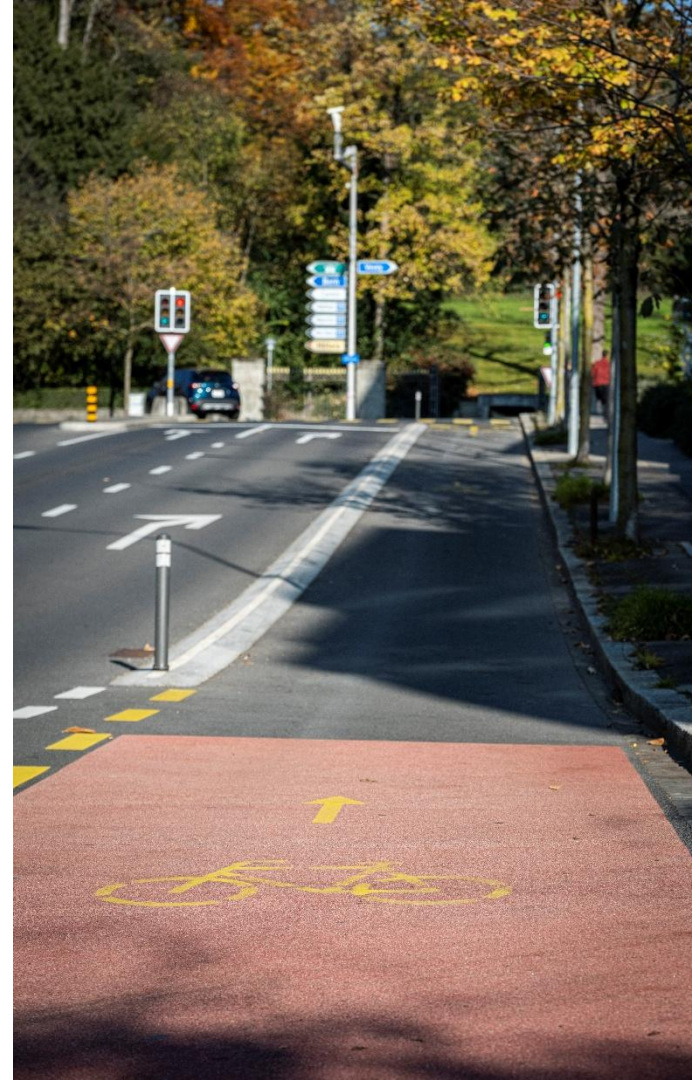
La Constitution vaudoise fixe les principes d'une politique coordonnée des transports et des communications tenant compte des besoins de l'ensemble des usagères et usagers.



Contexte

Evolutions des pratiques de mobilité

- Croissance démographique et urbanisation
- Diversification des modes de transport :
essor des transports publics, du vélo et de la
mobilité partagée
- Développement des outils numériques
- Augmentation du télétravail
- Prise en compte des enjeux climatiques, de
sécurité et de qualité de vie urbaine.



Contexte

Plan directeur cantonal 2050 – perspectives pour le territoire

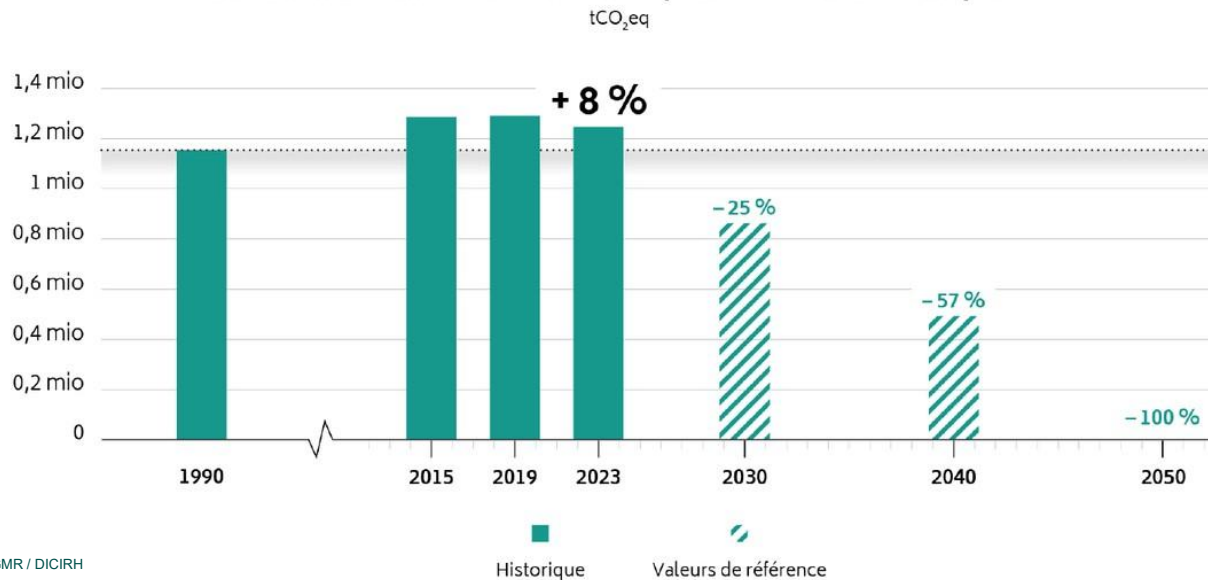
En 2023, le Conseil d'État a fixé les principes d'une mobilité multimodale, de proximité et à faibles émissions :

1. Réduire les besoins de mobilité et les distances parcourues
2. Opérer un report modal majeur vers les modes actifs et collectifs
3. Développer des solutions de mobilité partagée et à faibles émissions

Contexte

Plan climat vaudois

Évolution des émissions territoriales pour le secteur des transports

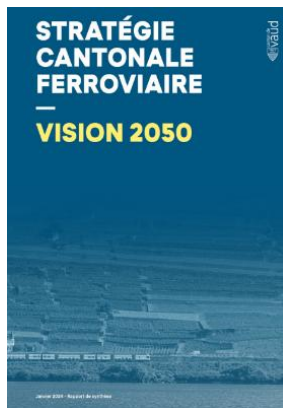


Stratégie cantonale de mobilité multimodale

Stratégie de mobilité multimodale

La stratégie cantonale de mobilité multimodale définit une vision d'ensemble cohérente du système de mobilité vaudois à l'horizon 2050.

Elle oriente le déploiement des stratégies sectorielles existantes et à venir.



- Promotion du vélo
- Transport de marchandises
- Vision ferroviaire 2050
- Interfaces de transport voyageurs
- ...

Stratégie de mobilité multimodale

Enjeux

- Assurer la fonctionnalité du système de mobilité pour les personnes et les marchandises en tenant compte de la diversité des territoires
- Diminuer significativement les impacts négatifs de la mobilité (nuisances environnementales, sanitaires, sociales, saturation, coûts économiques)

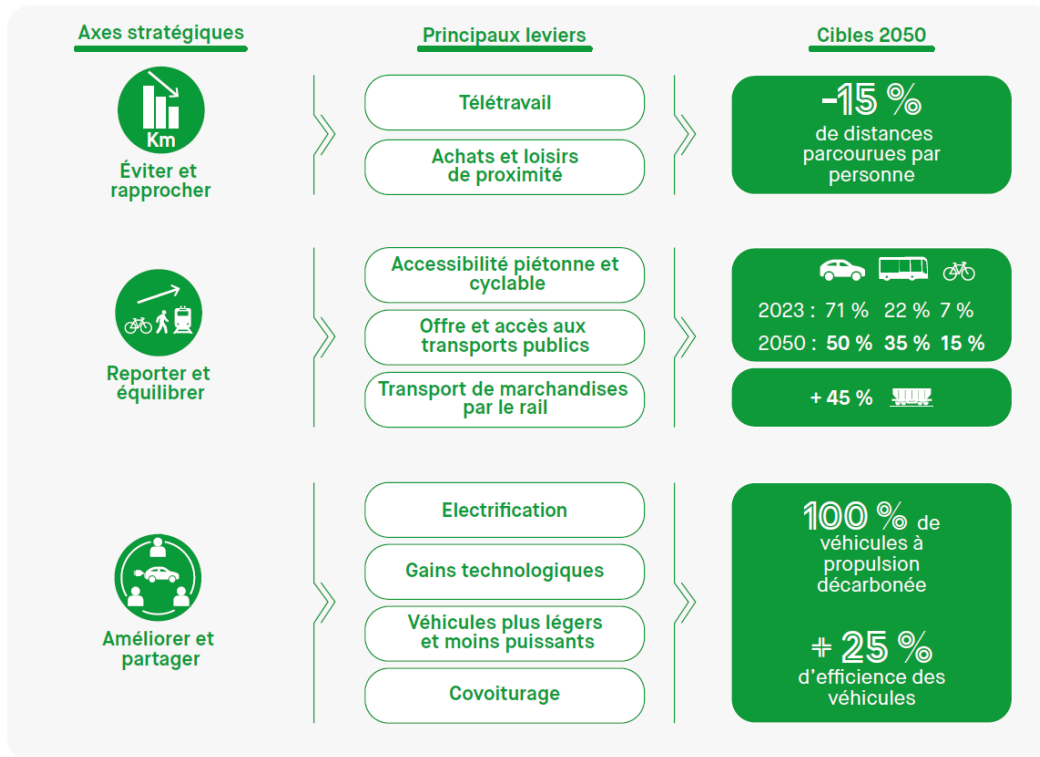
Axes stratégiques

- Réduire les besoins de mobilité et les distances parcourues
- Opérer un report modal majeur vers les modes actifs et collectifs
- Développer des solutions de mobilité partagée et à faibles émissions
- Se donner les moyens humains, institutionnels et financiers nécessaires pour concrétiser les intentions de la stratégie

Perspectives pour
le territoire
(plan directeur
cantonal 2050)

Stratégie de mobilité multimodale

Leviers et cibles



Stratégie de mobilité multimodale

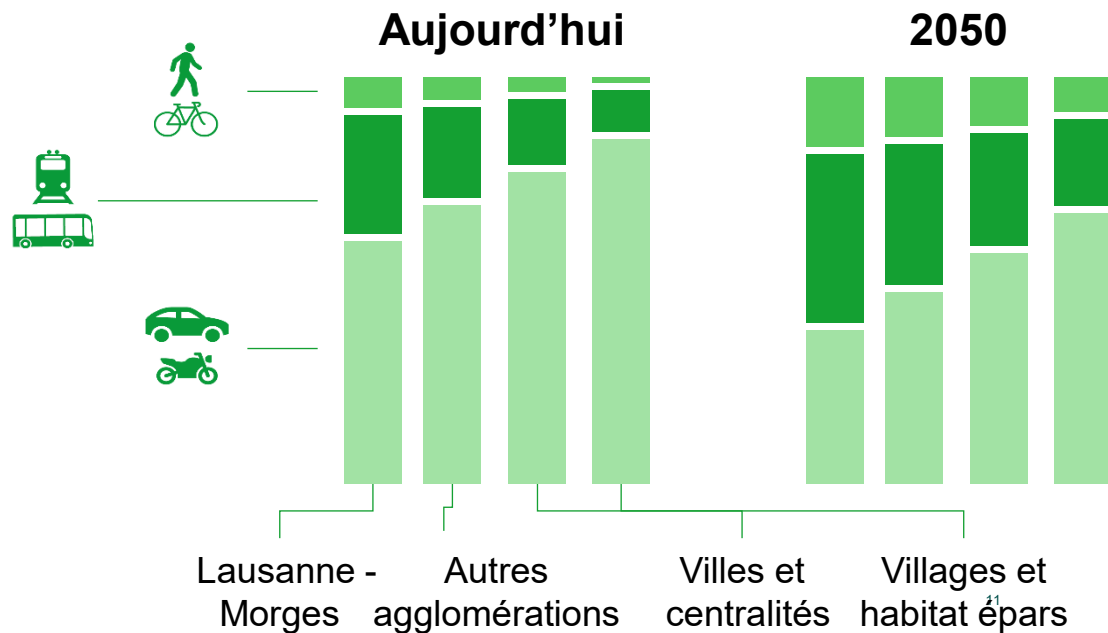
L'approche est pragmatique et reconnaît la diversité des territoires et des besoins.

- La voiture demeure le mode le plus important dans les zones périphériques.
- A l'intérieur des localités, la marche constitue le socle du système de mobilité.
- Le rôle du vélo s'accroît avec la taille de la localité et dans les échanges à courte et moyenne distance.
- Les transports publics sont développés entre et dans les agglomérations ainsi qu'en rabattement pour les territoires excentrés.

Stratégie de mobilité multimodale

Une priorisation des modes en fonction des caractéristiques des territoires et de leur accessibilité

Le bon mode au bon endroit





Avant-projet de loi sur la mobilité (LMob)

Avant-projet LMob

D'une loi sur les routes...

LRou : entrée en vigueur en 1991

- Elaborée dans un contexte marqué par une approche routière et monomodale
- Aujourd'hui inadaptée aux réalités de la mobilité et aux évolutions de ces trente dernières années (croissance démographique, urbanisation, diversification des pratiques de déplacement et interdépendance entre les politiques de mobilité, d'aménagement du territoire et de durabilité)

Avant-projet LMob

... à une loi sur la mobilité

Passage d'un traitement des infrastructures à une approche systémique (Loi sur la mobilité)

Ce cadre juridique actualisé s'inscrit en continué des instruments de politique publique existants :

- Constitution vaudoise
- Plan directeur cantonal 2050 : perspectives pour le territoire
- Plan climat vaudois
- Bases légales cantonales et fédérales
- Stratégies de mobilité fédérale et cantonale

Avant-projet LMob

Loi sur la mobilité et les transports publics (LMTP)

Volet mobilité de la LMTP

- Intégration dans l'avant-projet LMob

Volet planification et financement des transports publics

- Maintenu dans la LMTP
- Principes inchangés

Avant-projet LMob

L'avant-projet LMob introduit une nouvelle notion :

Le **système de mobilité**, constitué :

- d'infrastructures de mobilité multimodale
- de réseaux complémentaires et concordants
- d'outils de gestion

La répartition des tâches de planification, de construction et d'entretien des infrastructures entre le Canton et les Communes est clarifiée.

Avant-projet LMob

Cadre

Maintien du principe de propriété des routes cantonales

- Réseau cantonal en traversée de localité > propriété des Communes
- Réseau cantonal hors traversée de localité > propriété du Canton

Mise en œuvre législations fédérales

- Loi sur les voies cyclables (LVC)
- Loi sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LCPR)

> Renforcement du rôle des mobilités actives, tout particulièrement la marche

Avant-projet LMob

Principaux apports (1/2)

Clarification des rôles du Canton et des Communes en matière de :

- Planification des réseaux de mobilité
- Aménagement, construction et entretien des infrastructures de mobilité
- Financement pour la multimodalité

Simplifications administratives

- Procédure d'autorisation des projets routiers communaux : permis de construire pour les projets sans emprise sur le domaine privé
- Subvention unique pour les infrastructures pour les mobilités

Avant-projet LMob

Principaux apports (2/2)

Qualité de l'espace public

- Apaisement du trafic, aménagements urbains et paysagers adaptés au changement climatique
- Préservation de l'environnement et de la biodiversité

Principes pour le système de mobilité

- Accessibilité multimodale, priorisation des modes et concordance des réseaux

Avant-projet LMob

Leviers d'action

- Subvention multimodale pour les infrastructures de mobilité
- Interfaces de transport de voyageurs et de marchandises
- Stationnement
- Mobilité partagée et covoiturage
- Plans de mobilité d'entreprise
- Monitoring de la mobilité
- Gestion coordonnée du trafic
- Concept d'accessibilité multimodale
- Mesures de promotion

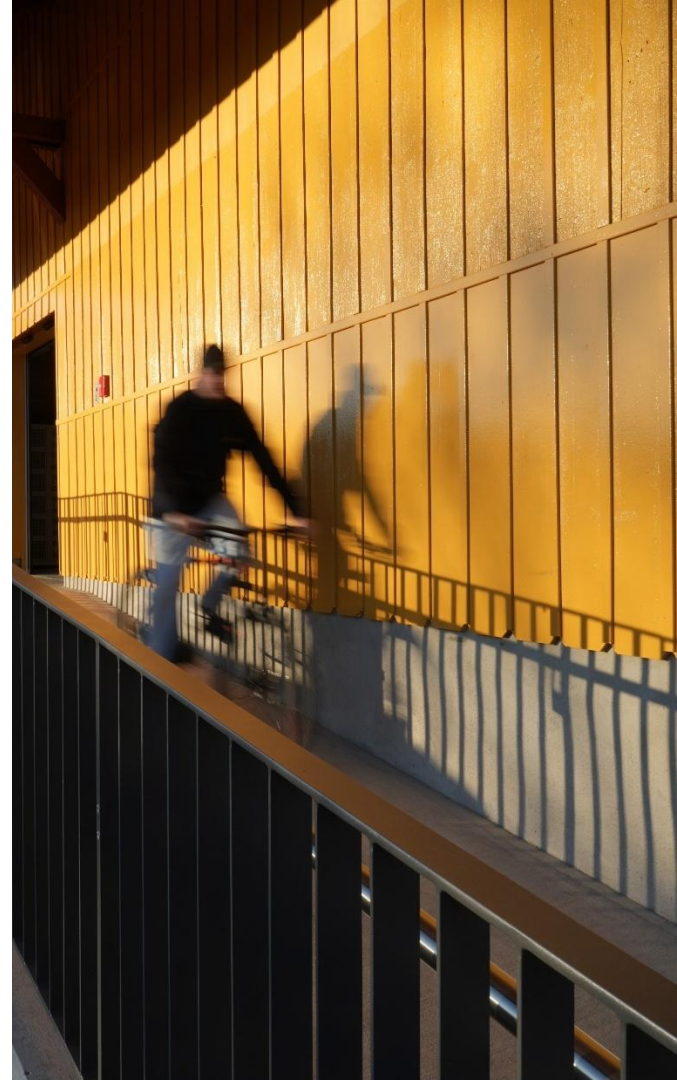
Réflexions partagées

- Trois ateliers pour recueillir les sensibilités de partenaires externes
- Avec des représentant·e·s des groupes d'intérêt sur la mobilité, du monde économique, des associations de communes, des groupes politiques du Grand Conseil, ainsi que des hautes écoles (EPFL, UNIL, HEIG) et des autres services de l'administration concernés

Conférence de presse – 19 juin 2026

Mise en consultation de l'avant-projet

DGMR / DICIRH



Mise en consultation de l'avant-projet

Consultation ouverte du 24 juin au 25 septembre 2026

Les documents de consultation (avant-projet de loi, exposé des motifs, formulaire de réponse, liste des organismes consultés, brochure de la stratégie cantonale de mobilité multimodale) sont disponibles sur le site Internet de l'État de Vaud : www.vd.ch/consultations

Conclusion

La stratégie de mobilité cantonale et l'avant-projet de loi sur la mobilité donnent au Canton et aux Communes des **moyens et des solutions équilibrées** pour **construire un système de mobilité efficace, durable et adapté aux besoins de la population et de l'économie**, pour que la mobilité ne soit plus un problème, mais un atout pour la qualité de vie.